



## Avis aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année des Mastères Professionnels

Il est porté à la connaissance de tous les étudiants des mastères professionnels que les délais de dépôt des mémoires sont fixés pour la période **du 21 Septembre 2026 au 27 Septembre 2026**

Les soutenances pour cette vague auront lieu durant la période du 07 Octobre 2026 au 17 Octobre 2026.

L'étudiant est tenu de déposer 4 exemplaires de son mémoire au service des stages dans ces délais et aussi déposer une version électronique (PDF) sur la plateforme de stage.

La procédure de dépôt sur la plateforme (lien : <https://ihec.ens-sup-stage.com>) passe par les étapes suivantes :

**Etape1:** Autorisation de dépôt délivrée par l'encadrant universitaire (sur plateforme)

**Etape 2:** Une fois l'étudiant ait l'autorisation de dépôt de la part de son encadrant universitaire, il doit accéder à son compte sur la plateforme pour déposer son mémoire (format PDF) ainsi que les papiers nécessaires (les scanner et les déposer) :

- ✓ Attestation de stage (en version PDF)
- ✓ Fiche d'évaluation technique (à télécharger depuis la plateforme, la faire remplir par l'encadrant professionnel, et doit obligatoirement comporter sa signature et son cachet) (en version PDF)
- ✓ Le journal du stage (à télécharger depuis le site de l'IHEC) à déposer avec la fiche d'évaluation.
- ✓ Le mémoire (en version PDF)
- ✓ تصريح بعدم الانتحال (à télécharger depuis la plateforme, le remplir par l'étudiant et le signer) (en version PDF)

✚ La page de garde est téléchargeable sur le site de l'IHEC.

✚ Il faut noter que l'acceptation des mémoires ainsi que la désignation des jurys de soutenance passent par les commissions des différents mastères.

